



G O U V E R N E M E N T D E L A
P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

5^{ème} AVENANT N° 0201 du
(NOR.DES 0600034 CO)

21 MAR. 2006

à la convention n°003378 du 24 juillet 2000 sur les rapports
entre la Polynésie française et les Enseignements Privés
Catholique et Protestant.

ENTRE :

La Polynésie française, représentée par :

- Monsieur Oscar Manutahi TEMARU, Président de la Polynésie française,

d'une part,

ET :

- L'Enseignement Catholique représenté par :

- Monseigneur Hubert COPPENRATH, archevêque de Papeete, président du Conseil
d'Administration de la Mission Catholique (CAMICA) et représentant le Conseil d'Administration
de la Mission Catholique des Iles Marquises (CAMCIM),

- Madame Florina REYNAU, présidente du Comité Interdiocésain de l'Enseignement Catholique
de Polynésie Française (CODIEC),

L'Enseignement Protestant représenté par :

- Monsieur le Pasteur Taaroanui MARAEA, président du Conseil d'Administration des biens de
l'Eglise Evangélique de Polynésie Française,

- Monsieur Daniel PONIA, président du Conseil d'Administration de l'Enseignement Protestant de
Polynésie Française,

d'autre part,

MJ JP H. FR.

IL EST CONVENU CE QUI SUI T :

Article unique : A l'article 14 de la convention n°003378 du 24 juillet 2000 sur les rapports entre la Polynésie française et les Enseignements Privés Catholique et Protestant, les annexes 8a et 8b sur la contribution financière forfaitaire de la Polynésie française remplacent les annexes 3a et 3b.

Ces annexes prennent effet à partir du 1^{er} janvier 2006.

Fait à Papeete, le

, le 21 MAR. 2006



Pour le Président absent

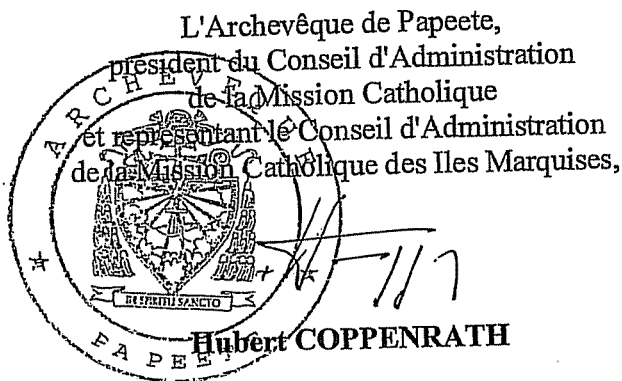
Jacqui Drollet

Fait à , le

Le Président de la Polynésie française,

Jacqui Drollet
Oscar Manutahi TEMARU

Fait à , le

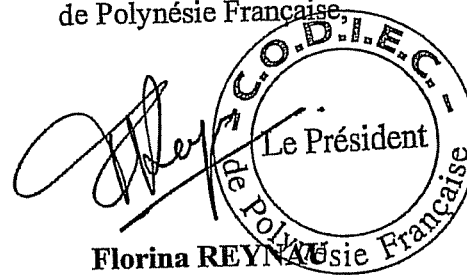


L'Archevêque de Papeete,
président du Conseil d'Administration
de la Mission Catholique
et représentant le Conseil d'Administration
de la Mission Catholique des Iles Marquises,

Hubert COPPENRATH

Fait à , le

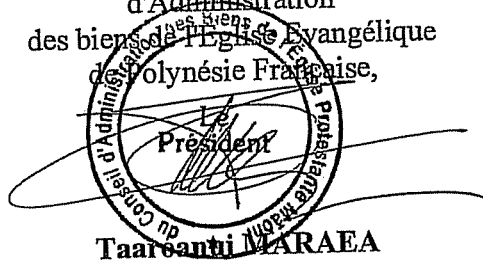
Le président du Comité Interdiocésain
de l'Enseignement Catholique
de Polynésie Française,



Florina REYNARD

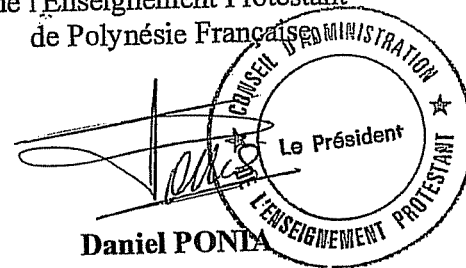
Fait à , le

Le Président du Conseil
d'Administration
des biens de l'Eglise Evangélique
de Polynésie Française,



Taareanti MARAEA

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Enseignement Protestant
de Polynésie Française,



Daniel PONIA

**CONVENTION SUR LES RAPPORTS
ENTRE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET LES ENSEIGNEMENTS PRIVES
CATHOLIQUES ET PROTESTANT**

ANNEXE 8A

- Etat des charges supportées par l'Enseignement Catholique acceptées par la Polynésie française déterminant la contribution financière forfaitaire.
- Compléments de rémunération des personnels de direction et de secrétariat des écoles du 1^{er} degré.
- Personnels affectés aux services pédagogique, d'aide sociale et de psychologie.
- Personnels des internats et des foyers.

Total général : **259 800 000 francs**

M. J. DP H. R

**CONVENTION SUR LES RAPPORTS
ENTRE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET LES ENSEIGNEMENTS PRIVES
CATHOLIQUES ET PROTESTANT**

ANNEXE 8B

- Etat des charges supportées par l'Enseignement Protestant acceptées par la Polynésie française déterminant la contribution financière forfaitaire.
- Compléments de rémunération des personnels de direction et de secrétariat des écoles du 1^{er} degré.
- Personnels affectés aux services pédagogique, d'aide sociale et de psychologie.
- Personnels des internats et des foyers.

Total général : **57 981 000 francs**